



## Reprise emploi qq jours à taux horaire inférieur +++

-----  
Par lolo4254

Bonjour,

Inscrite à Pole emploi suite à de précédents CDD (taux horaire brut environ 30€/h, indemnité, Montant du salaire journalier brut de référence pour l'ARE 95.43, Montant brut de l'allocation journalière pour l'ARE 54.40), on me propose un intérim de qq jours payé 15€/h en brut. Donc moitié moins que ce que je touchais avant, pour un poste complètement différent.

Savez vous si mon indemnité journalière et mon salaire journalier vont être revus à la baisse si j'effectue cette mission d'intérim ?

Cette mission m'intéresse car poste que je n'ai jamais effectué et cela permettrait de reporter un peu mes droits. De plus, plein d'autres missions équivalentes pourraient mettre proposées. Mais, j'aimerais savoir si cela peut impacter en négatif mes potentielles futures indemnités PE ?

D'avance merci